

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

15/10/2014

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

N° E14000109 /14

Décision désignation et provision

VU enregistrée le 13/10/14, la lettre par laquelle le Préfet du Calvados sollicite la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire concernant le projet de création d'un cimetière paysager sur le territoire de la commune de Fleury-Sur-Orne ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1, R. 123-1, R.123-5 et suivants ;

Vu le code de l'expropriation, notamment l'article R. 11-4 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Pierre DENEUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Bernard VERTONGEN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : La commune de FLEURY SUR ORNE (14123) versera dans le délai de 1 mois, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 900 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Calvados, à Monsieur Jean-Pierre DENEUX, à Monsieur Bernard VERTONGEN, à la commune de FLEURY SUR ORNE et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Caen, le 15/10/2014

Le Vice-Président délégué,

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL,

signé François DI PALMA

Patricia LEGENTIL KARAMIAN